



Que faire quand la justice ferme les yeux

Par MAMANENFORCE

Bonjour,

J'ai fait une demande au jaf pour suspendre le dvh du père de mon enfant car mon enfant montre des signes face à son père. Il a peur, est angoissé, refuse de l'approcher etc...

Mon ex conjoint et son avocat n'ont rien trouvé de mieux à faire que de demander la garde de mon enfant en disant que tout cela n'est que mensonge et que c'est mon imagination.

A savoir que plusieurs médecins ont fait des signalements pour enfant en danger, mon enfant serait malmené, cris constants, gifles etc..., père qui nie les faits, et la justice classe sans suite...

J'attends le résultat mais si il obtient la garde je ne sais plus quoi faire???? c'est déjà dur de savoir mon enfant en danger un weekend sur deux alors je ne peux imaginer le changement de domicile.

J'ai vraiment besoin d'aide et de conseils, merci d'avance.